

Taxe d'Apprentissage 2010

[sur salaires 2009]

CE QUE VOUS POUVEZ VERSER A L'ESC RENNES SCHOOL OF BUSINESS

L'ESC Rennes School of Business est habilitée à recevoir les montants relatifs au barème :

- > de plein droit pour la catégorie C
- > par cumul pour la catégorie B

Vous devez avoir recours aux Organismes Collecteurs de Taxe d'Apprentissage (OCTA) pour verser tout ou partie de leur taxe.

Nous vous remercions d'indiquer les catégories correspondantes et de mentionner, sur le bordereau de déclaration, le Groupe ESC Rennes School of Business - 2 rue Robert d'Arbrissel - 35065 Rennes Cedex, comme destinataire du reversement.

Catégorie	Part de la Taxe	Répartition		
Quota Financement de l'apprentissage	22 %	au titre du Fonds National pour le Développement et la Modernisation de l'Apprentissage (FNDMA)		
	30 %	destiné aux CFA d'accueil des apprentis au 31 décembre 2009		
Barème Financement des écoles de votre choix	48 %	à répartir par niveaux de diplômes préparés		
		<table border="0" style="width: 100%;"> <tr> <td style="text-align: center;">Catégorie B 40 % diplômes de type BTS, IUT ou Licence</td> <td style="text-align: center;">Catégorie C 20 % diplômes de type Ecole Supérieure, Ingénieur, Master</td> </tr> </table>	Catégorie B 40 % diplômes de type BTS, IUT ou Licence	Catégorie C 20 % diplômes de type Ecole Supérieure, Ingénieur, Master
Catégorie B 40 % diplômes de type BTS, IUT ou Licence	Catégorie C 20 % diplômes de type Ecole Supérieure, Ingénieur, Master			
HABILITATION DE L'ESC RENNES SCHOOL OF BUSINESS		<table border="0" style="width: 100%;"> <tr> <td style="text-align: center;">HABILITATION PAR CUMUL CATEGORIE B</td> <td style="text-align: center;">HABILITATION DE PLEIN DROIT CATEGORIE C</td> </tr> </table>	HABILITATION PAR CUMUL CATEGORIE B	HABILITATION DE PLEIN DROIT CATEGORIE C
HABILITATION PAR CUMUL CATEGORIE B	HABILITATION DE PLEIN DROIT CATEGORIE C			

CE QUE VOUS DEVEZ SAVOIR

Calendrier

- > **28 février 2010** : date limite de versement à votre collecteur
- > **30 juin 2010** : date de reversement aux écoles

Calcul de la Taxe

- > La taxe brute est égale à 0.5% arrondi à l'euro le plus proche de la masse salariale.
Ce montant passe à 0.6% pour les entreprises de plus de 250 salariés dont le nombre moyen annuel de jeunes de moins de 26 ans en contrat de professionnalisation ou d'apprentissage est inférieur au seuil de 3% de l'effectif moyen calculé dans les conditions définies à l'article L.620-10 du code du travail.
- > Le montant à prendre en compte est celui qui figure sur la ligne 16A des totaux cumulés de la DADS

POUR TOUTE INFORMATION COMPLEMENTAIRE > FREDERIC.DANSETTE@ESC-RENNES.FR